



**Tranzaut nous ressemble,  
nous rassemble**

# Gazette communale de Tranzaut

**n° 84 – Août 2023**

- MAIRIE - 02 54 30 81 05 –  
mairie.tranzault@orange.fr  
**OUVERTURE AU PUBLIC**

Mardi de 9h30 à 12h00  
Jeudi de 15h00 à 18h30  
Vendredi de 9h30 à 12h00  
Samedi de 9h30 à 12h00  
\*\*\*

**TOUTE L'ACTUALITE**  
« [www.tranzault.fr](http://www.tranzault.fr) »

## **A retenir :**

→ **Les 16 et 17 septembre**  
**JOURNEES DU PATRIMOINE**  
**« les peintures murales de**  
**l'Eglise »,**

- Le samedi de 14h à 18h  
- Le dimanche de 10h à 12h  
et de 14h à 18h

→ **A retourner avant 01 oc-**  
**tobre les deux questionnaires**  
**jointes en fin de Gazette,**

- Pratiques de tri des déchets mé-  
nagers et des restes alimentaires  
- Que représente la haie pour  
vous ?

**En Octobre à des dates qui**  
**restent à fixer**

→ **projet de création de sen-**  
**tier touristico-pédagogique**

→ **chantier participatif de res-**  
**tauration écologique d'une**  
**mare**

→ **Restitution de l'inventaire**  
**de biodiversité communale,**



## **La commune attractive ... Restons modestes, mais oui la** **commune attire comme en témoignent certaines dynamiques :**

- de construction de nouvelles habitations ou d'achat et de rénovation de logements vacants (170 résidences principales en 2020 contre 148 en 2009) ; une population qui progresse lentement mais sûrement (351 tranzaltien(nes) en 2020 contre 322 en 2009), cela reste fragile, mais encourageant pour notre commune au regard d'autres petites communes rurales de même strate

- d'entreprenariat, une offre de services diversifiés comme esthéticienne, agent immobilier, taxi, artistes, activités de santé humaine, fabrication textile, ... pas moins d'une douzaine d'entreprises de travaux de construction tous corps du bâtiment et de l'aménagement de l'espace (maçonnerie traditionnelle, charpente, couverture, menuiseries, isolation-plaquiste, escalier, pompe à chaleur géothermique et aérothermique, électricité, chauffage, peinture, travaux publics et assainissement, paysagiste, entretien espaces verts et petit bricolage ....) et cinq gîtes d'hébergement,

- d'associations de plus en plus attractive, pour ne citer que les principales, les sculpteurs de la Mailloche Berrichonne, les Chapuzeux de Tranzaut, les footeurs du club de Bouzanne Vallée-Noire (BVN) qui ont obtenu cette année le Label espoir jeunes récompensant leur performance dans les domaines sportif, associatif, éducatif, encadrement-formation, et bien sur les vététistes qui obtiennent des classements remarquables au niveau régional mais également national et international ...,

- du comité des fêtes pour l'organisation de la fête de Saint Pierre, qui devient un rendez vous incontournable et se développe chaque année, avec pas moins de 400 repas en 2023 et un feu d'artifice « plein les yeux »,

- des visiteurs curieux de découvrir l'église Saint-Pierre et ses magnifiques peintures murales, polychromie du XIXème siècle de l'Architecte Alfred Dauvergne,

- des randonneurs et des promeneurs de plus en plus nombreux pour découvrir et apprécier nos chemins de randonnée, un bocage encore préservé, la qualité de la biodiversité, les remarquables points de vue sur la vallée du Gourdon, sur le château de Lys-Saint-Georges, la vigne conservatoire....

Les organisateurs ne s'y trompent pas puisqu' un projet de sentier de Grande Randonnée devrait voir le jour, le GR 100 « Les chemins de la guerre de cent ans » du Bourbonnais au Poitou en passant par la Marche et le Berry sur les traces de Du Guesclin en 1372 ; véritable aubaine pour la commune d'être inscrit sur cette itinéraire reconnu d'un patrimoine historique et de sites naturels exceptionnels – avis aux hébergeurs !

- de notre école intercommunale des 5 Vallées et de l'activité périscolaire, avec des effectifs stables chaque année, qui favorise l'installation et l'accueil des familles ....

**Pour conclure prenons conscience des atouts de notre commune, de la richesse de notre patrimoine bâti et naturel, n'ayons pas peur de vanter la qualité de ce cadre de vie à la campagne ; sachons être les meilleurs ambassadeurs(rices) de notre commune auprès de nos hôtes et de nos visiteurs.**

# Participation citoyenne, les élus ont besoin de vos avis, n'hésitez pas à vous exprimer

1) Dans l'attente de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de Commune Val de Bouzanne (CdC VdB), la commune de Tranzault a lancé une modification simplifiée du PLU de Tranzault pour atténuer une règle d'implantation des constructions, qui pose problème pour certains projets, en limite des voies publiques dans le secteur Nh (Naturel habité) ;

→ Ce dossier, à l'initiative de la commune, porté par la CDC Val de Bouzanne compétente en urbanisme, est à disposition en mairie où vous pouvez vous exprimer sur registre jusqu'au 16 septembre 2023.

## Communauté de Commune Val de Bouzanne

### AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Communautaire du Val de Bouzanne a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée (MS) n°2 du PLU de Tranzault, et de mettre à disposition du public le dossier de MS n°2 du 16 Aout 2023 au 16 Septembre 2023

Le projet porte sur les modifications des marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en sous secteurs N habitat (Nh)

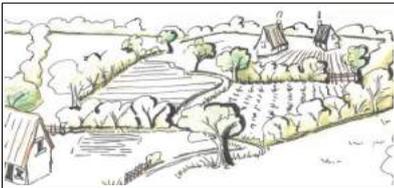
Le dossier de (MS) n°2 du PLU ainsi qu'un registre permettant de consigner ses observations sont mis à disposition du public aux jours et horaires d'ouvertures à la Mairie de Tranzault :

- le mardi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h00
- le jeudi de 15h00 à 18h00

Le dossier est également consultable sur les sites internet :  
- [www.valdebouzanne.fr](http://www.valdebouzanne.fr) - et - [www.tranzault.fr](http://www.tranzault.fr) -

\* \* \* \* \*

2) **Projet de création d'un sentier touristique-pédagogique** pour la gestion écologique et la préservation de l'intérêt paysager sur des secteurs présentant un fort potentiel de découverte.



Une idée pour valoriser notre commune éligible avec 5 autres sur l'ensemble du département.

→ un appel est lancé aux personnes intéressées pour participer à ce projet ; merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

En résumé ce projet collaboratif consistera à :

- sélectionner les secteurs les plus intéressants qui répondent aux critères validés par le collectif ;
- débiter l'inventaire du potentiel du sentier choisi (nature, culture, paysage...) ;
- réaliser un travail collaboratif de recherche, d'écriture et d'illustration (photos, dessins, schémas...) ;
- remettre la production du collectif entre les mains d'un graphiste qui créera le document pour les promeneurs.

\* \* \* \* \*

3) **Projet participatif de restauration écologique d'une mare communale** « route des Cloux » - chantier prévu en octobre sur une journée avec le concours de spécialiste ;

→ venez nombreux(ses) participer à ce projet ; merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

\* \* \* \* \*

4) **Deux questionnaires à retourner à la mairie**  
(à remplir et à détacher en fin de gazette)

→ **De la communauté de communes Val de Bouzanne (CDC VdB)**

Qui interroge les habitants de la CdC VdB sur leurs pratiques de tri des déchets ménagers (notamment les déchets et restes alimentaires) dans le cadre du tri à la source des biodéchets, obligatoire au 01/01/2024

→ **D'Indre Nature**

Qui interroge les habitants de l'Indre pour permettre de mieux cerner ce que représente la haie pour vous

\* \* \* \* \*



## Avis d'information

→ **La commune cherche une personne à compter de septembre pour faire le ménage** de la salle des fêtes le vendredi soir ( 2h par semaine, de 17h-19h avec possibilité d'adaptation)

– Contact 02 54 30 81 05 ou [mairie.tranzault@orange.fr](mailto:mairie.tranzault@orange.fr)

\* \* \* \* \*

→ **N'hésitez pas à faire savoir que 2 petits logements communaux sont à louer** à compter de septembre 2023 Tranzault, environ 350 âmes, petite commune du Boischaud Sud, au coeur d'un bocage préservé, où il fait bon vivre. Idéalement situé entre 3 à 6 minutes des commerces et services de proximité des communes voisines de Mers-sur-Indre et Neuvy-Saint-Sépulcre et à 12 min de la Châtre, à louer :

- **un logement T1 d'environ 40m<sup>2</sup> en rdc** – 1 pièce à vivre + 1 chambre = environ 280 €, chauffage compris  
- **un logement T1bis en duplex d'environ 35m<sup>2</sup> à l'étage** - cuisine équipée + petit salon et 1 chambre en mezzanine = 300€ toutes charges comprises

\* \* \* \* \*

## Les nouvelles des travaux...

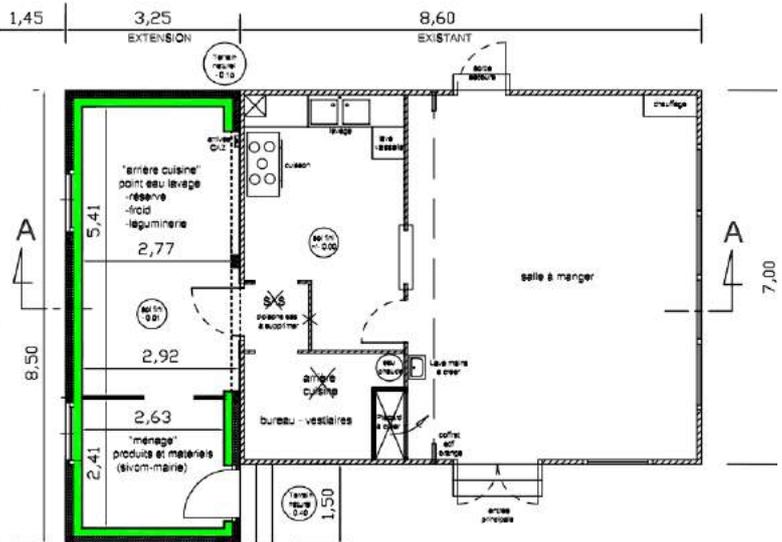
→ **La toiture du bâtiment école mairie a été réalisée** et est maintenant terminée ; MERCI à l'entreprise locale.

→ **Un nouveau petit logement communal (T1Bis)** est terminé et mis en location (voir plus haut) grâce à une équipe de bénévoles sous la houlette du « Maître d'Oeuvre », MERCI Guy.

→ **La route de Chantôme est en cours de « renforcement »** par l'entreprise Colas Centre Ouest. Après une première tranche de travaux nécessaire pour renforcer la structure de chaussée réalisée en début d'été, une deuxième tranche aura lieu au mois de septembre : elle concerne la réalisation d'un revêtement général de l'ensemble de la surface de chaussée de type enrobé coulé à froid en bi-couche et devra être mise en œuvre sous contraintes d'interdiction provisoire de circulation (1 à 3 jours) pendant la réalisation des travaux ; MERCI aux usagers et habitants de Chantôme pour leur patience ...

→ **La cantine se modernise**, une extension d'une trentaine de m<sup>2</sup> permettra de libérer de la place et de mieux organiser son fonctionnement ; MERCI aux entreprises locales, bénévoles et élus municipaux qui ont réalisés les travaux dans le délai très court des vacances d'été (extension 30m<sup>2</sup>, isolation, baies vitrées, remise aux normes totale de l'électricité, peinture intérieure totalement refaite ...).

De nouveaux matériels ont été achetés (chambre froide, cellule de refroidissement, four de maintien du chaud, table de travail, ...) dans le but de répondre aux défis de la loi « Egalim » pour l'amélioration de la qualité et de la diversité des repas (achats en circuits courts, préparation de repas végétarien et repas bio, ...)



\* \* \* \* \*



→ **Renforcement de l'éclairage public dans le Bourg** qui est nécessaire pour supprimer cette zone d'ombre et dans le but de redynamiser le centre autour de la place de l'église en réponse aux besoins de la vie du village : fonctionnement des associations, de la salle des fêtes, de l'évènementiel, sortie de l'école et de la mairie .... MERCI aux agents communaux Bertrand et Régis d'avoir commencé la préparation des travaux de tranchées et fourreaux en attente à travers la place. La réalisation

de l'éclairage est prévue en octobre par l'entreprise spécialisée de la SEGEC. Concrètement, 3 mâts seront installés autour de la place, 2 lanternes en façade de mairie, 2 lanternes en façade de la salle des fêtes – grand'maison, 1 lanterne au coin du secteur des locaux associatifs et 1 éclairage d'ambiance sur la porte « Est » de l'église. Afin de répondre à notre volonté de sobriété énergétique cette installation sera réalisée avec des luminaires à « led » très basse consommation avec programmation en fonction des besoins; de plus, dans l'attente d'une subvention au titre du « fonds vert », le changement des luminaires de l'ensemble du parc existants en « led » est envisagé pour 2024.

## Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

**Séance du 7 mars 2023** à l'unanimité, le Conseil municipal :

\* **Approuve** les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable indiquée sur la carte concernant le territoire de Tranzault.

\* **Décide** d'augmenter la participation financière annuelle du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2023 à 8 515,00 € et autorise le Maire à signer l'avenant n°04 ;

\* **Approuve** la convention entre le SIVOM Les 5 Vallées et le Département de l'Indre, relative au fonctionnement de la médiathèque et décide de participer annuellement au fonctionnement de ce service à hauteur de 1.50€/habitant (total 525€/an environ) et **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

\* **Décide** de maintenir les mêmes taux qu'en 2022, soit pour 2023 (Taxe foncier bâti :33,54 %; Taxe foncier non bâti :51,80 % ; CFE : 19,66 % ) et **charge** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale ;

\* **Accepte** dans le cadre de la réalisation de la chaufferie et du réseau de chaleur biomasse bois les termes de la convention de mission d'identification et de valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) avec OTC FLOW BV et **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

\* **Décide** de répondre à l'appel à candidature du SDEI en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur destiné à l'ensemble des bâtiments communaux ;

\* **Autorise** le groupement POLE ENERGIE CENTRE, le SDEI et la FNCCR à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale et **autorise** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.



**Séance du 11 avril 2023**, à l'unanimité, le Conseil municipal :

\* **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur (Trésorière) et visé et certifié par l'ordonnateur (Maire), n'appelle ni observation ni réserve,

\* **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2022

|                      | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | ENSEMBLE     |
|----------------------|----------------|----------------|--------------|
| Résultats définitifs | - 77 435,93 €  | 219 775,63 €   | 142 339,70 € |

Et **décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) **77 435,93 €**

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) **142 339,70 €**

\* **Décide** de compléter la délibération N°04\_07/03/2023 en appliquant la THRS (taxe d'habitation aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) et en maintenant le même taux qu'en 2019, soit pour 2023 : 25,98 % et **charge** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

\* **Décide** de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023 pour un montant de 282,20 € (1,66 € par résidence principale), et au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJD) pour l'année 2023 pour un montant de 9,80 € (0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire) ;

\* **Approuve** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

|                           | DEPENSES     | RECETTES     |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 470 539,70 € | 470 539,70 € |
| Section d'investissement  | 541 894,32 € | 541 894,32 € |

(voir ci-après le détail de l'investissement 2023)

| articles | DEPENSES D'INVESTISSEMENT                                  | BUDGET PRIMITIF 2023 |                                     |                     |
|----------|------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------------|
|          |                                                            | Report de 2022       | Programme investissement année 2023 |                     |
|          |                                                            | A                    | B                                   | A+B+D               |
| 1641     | - remboursement capital des emprunts                       |                      | 29 000,00 €                         | 29 000,00 €         |
| 1641     | - remboursement emprunt « relais TVA »                     |                      | 70 000,00 €                         | 70 000,00 €         |
| 2111     | - étude sol vente parcelle (à coté cimetièrè)              |                      | 1 100,00 €                          | 1 100,00 €          |
| 2031     | - étude MOE bâtiments communaux (provision)                |                      | 15 000,00 €                         | 15 000,00 €         |
| 2051     | - informatique logiciel                                    |                      | 500,00 €                            | 500,00 €            |
| 2184     | - matériel cantine + électro ménager                       |                      | 13 500,00 €                         | 13 500,00 €         |
| 21578    | - autre matériel et outillage                              |                      | 1 000,00 €                          | 1 000,00 €          |
| 2181     | - signalisation                                            |                      | 2 000,00 €                          | 2 000,00 €          |
| 2183     | - matériel bureau + informatique                           |                      | 2 500,00 €                          | 2 500,00 €          |
| 2188     | - divers achat (plonge)                                    |                      | 4 000,00 €                          | 4 000,00 €          |
|          | LOCAUX ASSOCIATIONS CDF CDJ                                |                      |                                     | - €                 |
| 21318    | - revêtement façade                                        |                      | 7 000,00 €                          | 7 000,00 €          |
|          | LOCAL WC PUBLIC                                            |                      |                                     | - €                 |
| 21318    | - isolation baies vitrées                                  | 5 835,88 €           |                                     | 5 835,88 €          |
| 21318    | - toiture                                                  |                      | 4 000,00 €                          | 4 000,00 €          |
| 21318    | - revêtement façade                                        |                      | 3 000,00 €                          | 3 000,00 €          |
|          | LOGEMENT APPRENTI                                          |                      |                                     | - €                 |
| 21318    | - escalier extérieur                                       |                      | 8 000,00 €                          | 8 000,00 €          |
| 2313     | - (ex escalier extérieur) --> escalier +parquet +volet cdf | 6 881,40 €           | - €                                 | 6 881,40 €          |
| 2188     | - équipement cuisine + salle de bains                      |                      | 3 000,00 €                          | 3 000,00 €          |
|          | BUSAGE CIMETIERE + CLOTURE                                 |                      |                                     | - €                 |
| 2313     | - création réseau cimetière                                |                      | 1 500,00 €                          | 1 500,00 €          |
| 21578    | - création clôture                                         |                      | 3 500,00 €                          | 3 500,00 €          |
|          | TOITURE ECOLE-MAIRIE                                       |                      |                                     | - €                 |
| 21312    | - réhabilitation total de la toiture                       | 82 439,28 €          | 3 000,00 €                          | 85 439,28 €         |
|          | AUTRES                                                     |                      |                                     | - €                 |
| 2313     | - travaux extension cantine                                |                      | 70 000,00 €                         | 70 000,00 €         |
| 2031     | - inventaire biodiversité communale                        |                      | 2 500,00 €                          | 2 500,00 €          |
| 2111     | - acquisition foncière terrains à bâtir et ou immeuble     |                      | /                                   | - €                 |
| 2151     | - travaux voirie route de chantôme 2ème partie             |                      | 45 000,00 €                         | 45 000,00 €         |
| 2135     | - remplacement wc salle des fêtes                          |                      | 1 000,00 €                          | 1 000,00 €          |
| 2315     | - éclairage public                                         |                      | 15 000,00 €                         | 15 000,00 €         |
| 21316    | - columbarium                                              |                      | 3 000,00 €                          | 3 000,00 €          |
| 271      | - scic beb - parts sociales                                |                      | 200,00 €                            | 200,00 €            |
| 204171   | - borne sdei                                               |                      | 1 650,00 €                          | 1 650,00 €          |
| 165      | caution logement communal                                  |                      | 1 500,00 €                          | 1 500,00 €          |
|          | <b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>                              | <b>95 156,56 €</b>   | <b>311 450,00 €</b>                 | <b>406 606,56 €</b> |
| .040     | opération d'ordres de transfert entre sections             |                      |                                     |                     |
| 192      | plus ou moins value sur cessions immobilisations           |                      |                                     |                     |
| 001      | Solde d'exécution reporté n-1 = Déficit 2022               | /                    | 135 287,76 €                        | 135 287,76 €        |
|          | <b>TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES =</b>                   | <b>95 156,56 €</b>   | <b>446 737,76 €</b>                 | <b>541 894,32 €</b> |

| articles | RECETTES D'INVESTISSEMENT                            | BUDGET PRIMITIF 2023 |                                     |                     |
|----------|------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------------|
|          |                                                      | Report de 2022       | Programme investissement année 2023 |                     |
|          |                                                      | A                    | B                                   | A+B                 |
| 001      | Excédent 2023                                        |                      |                                     | - €                 |
| 024      | vente parcelle prudhomme                             |                      | 14 000,00 €                         | 14 000,00 €         |
| 10222    | FCTVA                                                |                      | 12 000,00 €                         | 12 000,00 €         |
| 1068     | excédent de fonctionnement capitalisé                |                      | 77 435,93 €                         | 77 435,93 €         |
| 1323     | Subv. amende de police – CD36                        |                      | 1 000,00 €                          | 1 000,00 €          |
| 1323     | Subv. F.A.R 2022 – CD36 (route chantôme)             | 9 970,00 €           |                                     | 9 970,00 €          |
| 1323     | Subv. F.A.R 2023 – CD36 (travaux cantine)            |                      | 10 000,00 €                         | 10 000,00 €         |
| 1328     | Subv. ADEME 2021 chaufferie (lot1 et 2)              | 120 455,78 €         | /                                   | 120 455,78 €        |
| 1341     | Subv. DETR 2022 (toiture école)                      | 22 582,61 €          | 6 000,00 €                          | 28 582,61 €         |
| 1341     | Subv. DETR 2023 (travaux cantine)                    |                      | 26 000,00 €                         | 26 000,00 €         |
| 1328     | Subv. CEE                                            |                      | 6 000,00 €                          | 6 000,00 €          |
| 1328     | Subv. SDEI                                           |                      | 4 000,00 €                          | 4 000,00 €          |
| 1321     | Subv. PLAN DE RELANCE matériel cantine               |                      | 2 500,00 €                          | 2 500,00 €          |
| 1641     | Emprunt relais TVA                                   |                      | 100 000,00 €                        | 100 000,00 €        |
| 1641     | Emprunt opération réelle                             |                      | /                                   | - €                 |
| 2135     | autres immobilisations corporelles                   |                      | /                                   | - €                 |
| 165      | caution logement communal                            |                      | 1 500,00 €                          | 1 500,00 €          |
|          | <b>TOTAL RECETTES REELLES</b>                        | <b>153 008,39 €</b>  | <b>260 435,93 €</b>                 | <b>413 444,32 €</b> |
| 021      | virement de la section de fonctionnement (prévision) | /                    | 128 450,00 €                        | 128 450,00 €        |
| .041     | opération patrimoniale                               | /                    | /                                   | - €                 |
| 2031     | frais d'études                                       | /                    | /                                   | - €                 |
| 2188     | autres immobilisations corporelles                   | /                    | /                                   | - €                 |
| 2804411  | Amortissement étude, biens, matériels                | /                    | /                                   | - €                 |
|          | <b>TOTAL RECETTES REELLES + ORDRES =</b>             | <b>153 008,39 €</b>  | <b>388 885,93 €</b>                 | <b>541 894,32 €</b> |

**Séance du 30 mai 2023** à l'unanimité, le Conseil municipal :

\* **Accepte** de recevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier par l'opérateur Orange, correspondant à 788,76 € pour les 12,6 kms d'infrastructures aériennes, et 83,10 € pour les 1,77 kms d'infrastructures souterraines ;

\* **Accepte** de recevoir la somme de 234 € due par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;

\* **Accepte** l'offre de vente d'une citerne à eau pour un montant de 200 € ;

\* **Décide** d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG36 (Centre de Gestion de l'Indre) et **autorise** le Maire à signer la convention proposée par le CDG36 ainsi que ses éventuels avenants ;

\* **Adopte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

\* **Décide** de nommer Madame Armelle TREPPOZ en qualité de référent déontologue des élus, pour la durée du présent mandat 2020-2026 ;

\* **Approuve** la convention de mise à disposition de Gazoil Non Routier au SIVU Voirie Fougerolles/Sarzay/Tranzault par la Commune de TRANZAULT et autorise le Maire à signer ladite convention ;

\* **Reconnaît** l'importance du projet **de rénovation de l'éclairage public** et approuve le plan de financement présenté :

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Dépenses estimées = | 22 326,00 € HT      |
| Recettes estimées = | 22 326,00 € HT      |
| Fonds Verts         | 15 500,00 € (69,4%) |
| SDEI                | 2 000,00 € ( 9,0%)  |
| Autofinancement     | 4 826,00 € (21,6%)  |

et **charge** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDEI et de l'État au titre du « Fonds Verts - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public », et **l'autorise** à signer tous documents administratifs se rattachant à cette affaire ;

\* **Accepte** le lancement de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, relative aux marges de recul par rapport aux emprises et voies publiques, appliquées en sous secteurs Nh (*Naturel Habité*) et **charge** le Maire de proposer cette modification au Conseil communautaire de la CDC Val de Bouzanne.

**Tous les compte-rendus détaillés du conseil municipal sur le site «[www.tranzault.fr](http://www.tranzault.fr)»**

\* \* \* \* \*

## **Nos écoliers des classes de Tranzault - séjour à Oléron**

Du 22 au 24 mai 2023, les élèves de CP, CE1, CE2 du RPI ont pu découvrir le milieu marin à l'occasion d'un séjour sur l'île d'Oléron organisé par l'USEP de l'Indre. Ils ont bénéficié d'ateliers pédagogiques et de visites guidées pour apprendre à connaître cet environnement riche et préservé : marais salants et écomusée du port des Salines, site ostréicole de Fort Royer à Boyardville, phare de Chassiron, port de la Cotinière. Ils ont aussi expérimenté la vie collective avec un hébergement dans une résidence hôtelière avec un accès direct à la plage.



« On est allé aux marais salants voir comment ils récoltent le sel. »

Nolan L. CE2

« J'ai aimé fêter l'anniversaire de Mathis à l'hôtel Neptune. »

Timothé CE1

« J'ai aimé aller sur la plage pour notre récréation. J'ai aussi aimé dormir avec mes copines et manger à l'hôtel. » Shelby CE2

« On est monté dans un phare où il y avait 218 marches. »

Naëlle CE1

« J'ai aimé la plage et aussi le phare même si j'ai eu un peu peur. »

Simon CE2

« J'ai adoré comment on pêche les poissons. »

Constant CE1

« J'ai bien aimé toutes les activités comme le porte-clés en huître et la récolte de coquillages. » - Léo CE2

« Tout en haut du phare, j'ai senti beaucoup de vent. » - Délissa CE1

« J'ai aimé notre chambre et quand on a fait une bataille de doudous. » - Nolan R. CE2

« On est resté 3 jours, on voulait rester encore ! » - Léa CE1

« A Oléron, on a mangé sur la plage devant Fort Boyard. J'aimais bien le sable chaud » - Abigaëlle CE2

## Le coin des associations

### LES CHAPUZEUX DE TRANZAULT

Après 2 années en transit à TRANZAULT, l'activité vannerie prend son indépendance et se sédentarise. Ses adhérents ont souhaité continuer l'aventure au sein d'une association qu'ils ont élue en mai dernier et baptisée « Les Chapuzeux de Tranzault ».

Les dernières formalités sont toujours en cours, mais nous serons fins prêts pour la prochaine saison.

Une petite quantité d'osier a déjà été récoltée dans le terrain mis à notre disposition par la Commune et sèche dans la réserve.



La plantation a quant à elle été désherbée et paillée par une nuée d'adhérents très motivés, pendant que d'autres, tout aussi volontaires, fendaient ou épluchaient de l'osier en prévision de la rentrée.

Rentrée qui aura lieu comme chaque année en Novembre pour les mois d'hiver avec une activité qui se renouvelle sans cesse dans ses modèles, au gré de l'imagination des uns et de l'ingéniosité des autres.

Les bonnes volontés sont de plus en plus nombreuses pour aider les moins à l'aise et c'est la plus grande des satisfactions.

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_

### LA MAILLOCHE BERRICHONNE DESORMAIS INSTALLÉE



La Mailloche est désormais installée depuis décembre 2022 dans le nouvel atelier de Tranzault que la Commune a mis à sa disposition. Avec ses 25 adhérents, l'association poursuit ses activités créatrices tous les lundi soir et le premier samedi de chaque mois. Artiste et/ou amateur, chacun peut mettre en œuvre son projet avec les conseils des plus chevronnés car les originalités ne manquent pas, et les techniques nécessitent parfois la compétence appropriée aux outils. La Mailloche dispose de tout l'outillage nécessaire à la sculpture sur bois (tours, ciseaux, scies, établis...). A partir de morceaux de bois de provenance multiples et variées (chêne, noyer, buis, racines diverses, tilleul...) naissent des sculptures aussi diverses que sont les personnalités qui les façonnent.

Les adhérents se retrouvent dans ces chaleureux rendez-vous hebdomadaires avec assiduité et persévérance pour faire naître des créations aussi belles qu'étonnantes. Les séances se passent dans une ambiance conviviale, consciencieuse, appliquée et décontractée, les expériences se partageant entre les uns et autres. Chaque fin d'année, un repas permet à tous de se retrouver autour d'une table avec cette fois pour seuls outils: couteaux, fourchettes et petites cuillères! L'association est ouverte à l'exposition des œuvres dans des lieux extérieurs à l'atelier, selon les propositions ou opportunités locales, individuellement ou collectivement.



*Les Maillochons*

## CLUB INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE

Bien qu'existant dans la commune de Tranzault depuis 1996 et rayonnant sur les communes avoisinantes, il est utile de présenter régulièrement notre association.

***Le club informatique a pour but de favoriser,  
développer et promouvoir la pratique de l'informatique  
et ses applications en milieu rural.***

Notre activité est orientée principalement vers l'assistance à l'utilisation des outils numériques, afin de permettre au plus grand nombre non seulement de se familiariser avec ces outils (*micro-ordinateur, tablette, téléphone portable, imprimante,...*), mais aussi d'utiliser les ressources innombrables du réseau d'informations qu'est Internet.

- Les permanences numériques qui se déroulent le dernier jeudi de chaque mois, de 14h00 à 17h00 au local informatique à Tranzault, proposent de répondre à vos questions, préoccupations, concernant l'utilisation de l'ordinateur, en passant par la tablette, la messagerie électronique ou la navigation Internet et les démarches en ligne, de façon simple et conviviale.

- Des ateliers de découverte de l'informatique sont programmable, dès lors qu'un groupe d'au moins 4 personnes est constitué.

- Les animateurs : Jean et Tony, vous accompagnent dans l'utilisation de ce nouvel outil du numérique, qu'est l'impression 3D.

L'impression 3D est le processus de création d'un objet en volume, généralement réalisé par ajout de matière en couches successives.

La première étape de l'impression 3D commence généralement sur un ordinateur, avec la création d'un dessin à l'aide d'un logiciel de conception 3D (*logiciel de Conception Assistée par Ordinateur*) : c'est la modélisation tridimensionnelle.

Il est possible également de trouver de nombreux dessins gratuits sur Internet.

L'imprimante lit donc ce fichier numérique sur l'ordinateur qui lui dicte la manière de superposer les couches de matériaux afin de construire l'objet en question.

La souplesse de notre structure et l'expérience de nos animateurs nous permettent de nous appuyer sur une démarche active et pratique, pour répondre aux différentes préoccupations de nos adhérents.

Pour tous renseignements ou inscriptions à l'un des ateliers, nous vous donnons rendez-vous au local du Club Informatique à Tranzault, le samedi 9 septembre.

Lors de cette rencontre sera établi le planning des ateliers pour l'exercice 2023 – 2024 (*jour et heures*).



## ASSOCIATION FAMILLES RURALES TRANZAUT - LYS SAINT GEORGES

Depuis plus de 30 ans, notre association construit son savoir-faire dans les services aux familles.

Les actions mises en place cherchent ainsi à valoriser, à développer et à animer nos communes rurales :



### Le "Club de l'Amitié"

Rencontres conviviales et ludiques, ouvertes à tous, se déroulent le deuxième jeudi de chaque mois, à partir de 14h30, dans la salle des fêtes de Tranzaut.

Moment privilégié de communication, d'échange d'informations diverses, différents jeux y sont proposés, des goûters et des sorties sont aussi organisés tout au long de l'année.

*Prochain Club le jeudi 14 septembre.*

**Pour tous renseignements prendre contact avec Jeannine LORILLOUX au 02 54 30 90 07**

### Le "Club de gym"

La pratique d'une activité physique régulière et adaptée est bénéfique à notre santé, elle nous permet de préserver notre autonomie et d'améliorer notre qualité de vie.

Activité encadrée par un professeur qualifié, elle se décline en une multitude d'exercices non agressifs pour les articulations, la colonne vertébrale, ou les épaules avec une sollicitation cardio-vasculaire modérée.

Rendez-vous les jeudis de 18h30 à 19h30 (*hors vacances scolaires*) dans la salle des fêtes de Tranzaut.

*Reprise de l'activité le jeudi 14 septembre*

*séances gratuites de découvertes les 14 et 21 septembre*

**Pour tous renseignements prendre contact avec Jacqueline FRADET au 02 54 30 91 65.**

### Le "maintien à domicile"

Nous contribuons à ce que vieillir en milieu rural soit possible dans des conditions matérielles satisfaisantes, des conditions sanitaires décentes, dans le respect de l'intégrité des personnes. Nous souhaitons que, même dépendantes, les personnes âgées puissent continuer à exercer leur droits, leurs devoirs et leurs libertés de citoyen, qu'elles puissent conserver leur place dans leur village.

**Pour tous renseignements prendre contact avec Martine Moreau au 02 54 30 82 37,  
ou directement le bureau de Neuvy Saint Sépulchre au 02 54 30 82 17.**

### "Autres animations"

A l'écoute des familles et soucieux de répondre à leurs besoins, nous programmons régulièrement d'autres animations, où tout le monde est invité.

N'hésitez pas à nous rejoindre, à nous proposer ou nous demander toujours plus de loisirs, de services de proximité, pour conserver un monde rural plus vivant et dynamique.

**Pour tous renseignements prendre contact avec Jean CHIA au 02 54 31 31 71.**

# CITOYENNETE

## Les restrictions d'eau me concernent-elles ?

→ allez sur le site: <https://vigieau.gouv.fr/>

Nos nappes phréatiques sont basses, nous devons tous faire attention à notre consommation d'eau.

« Avec [vigieau.gouv.fr](https://vigieau.gouv.fr/), nous vous permettons de rester informé sur votre situation locale tout en vous partageant les conseils les plus appropriés »



## Les restrictions d'eau me concernent-elles ?

Où habitez-vous ? (Adresse complète)

Ex: 20 avenue de Ségur, 75007, Paris

Rechercher

Géo-localisez moi

## Sécheresse : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Dans le cadre de la sécheresse pour que les particuliers puissent être indemnisés par leur assurance ils doivent déclarer par écrit leurs constatations à la mairie. C'est à partir de ces déclarations que la Commune peut déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Par la suite, une commission interministérielle se réunit, en général en juin, pour étudier les situations de l'année N-1 et selon leur conclusion un arrêté de reconnaissance est publié au Journal Officiel. Une fois cet arrêté publié, les particuliers peuvent prendre contact avec leur assurance.

Si vos bâtiments ont été impactés cette année,

nous vous invitons à déclarer votre sinistre à la Mairie avant le 31 décembre 2023.



## Mission Locale Indre Sud

La Mission locale Indre sud a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilités, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. (<https://www.mission-locale.fr/annuaire/agence/mission-locale-indre-sud>)

## Les aides à l'achat d'un vélo

Avec l'ambition de développer la part modale du vélo à 12% à l'horizon 2030, plusieurs aides sont désormais mobilisables à l'acquisition de vélo sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry :

### 1. Le bonus écologique – Les aides de l'Etat soumis à critère de ressource

- Aide de 150 € pour l'achat d'un vélo neuf traditionnel
- Aide de 300 € à 2000 € pour l'achat d'un vélo électrique, vélo cargo, vélo adapté, etc.
- Prime à la conversion de 1500 € à 3000 € par personne

### 2. Les aides vélo de la Région Centre-Val de Loire

- Rémi HOP Subvention de 200 € pour l'achat d'un un vélo pliant (électrique ou non) pour les abonnés Rémi.
- VAE Subvention de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique destiné à un usage utilitaire (aller au travail, faire ses courses, transporter ses enfants à l'école, etc.)

Toutes les aides citées ci-dessus sont cumulables.

**Mairie : 02 54 30 81 05 – [mairie.tranzault@orange.fr](mailto:mairie.tranzault@orange.fr) - « [www.tranzault.fr](http://www.tranzault.fr) »**



## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS SUR LE



### « TRI DES BIODECHETS – Déchets alimentaires »

Le tri à la source des biodéchets devient une obligation pour tous les producteurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La communauté de communes engage une réflexion afin de vous offrir des possibilités de tri et/ou de valorisation des déchets alimentaires et souhaite par ce questionnaire connaître vos habitudes de tri des déchets alimentaires.

Merci de déposer le questionnaire complété dans votre Mairie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 :  
Ou le retourner par email à l'adresse : [cdsbouzanne@orange.fr](mailto:cdsbouzanne@orange.fr)

 Dans quelle commune résidez-vous ? \_\_\_\_\_

 Combien de personnes composent votre foyer ? \_\_\_\_\_

 Quel est votre type d'habitat ?  
Maison (individuelle)   
Appartement (collectif)

 Disposez-vous d'un jardin ? OUI NON

 Disposez-vous d'une solution de compostage ?  OUI  NON   
Si oui, s'agit-il :

- D'un composteur fourni par la CDC du Val de Bouzanne
- D'une acquisition dans un magasin ?
- D'une fabrication personnelle ?
- D'un compostage en Tas sur votre propriété ?

 Que faites-vous de vos restes alimentaires ?

- Ordures ménagères
- Compostage
- Restes donnés aux animaux (basse-cour)

 Si vous ne triez pas vos déchets alimentaires, merci de préciser les raisons :

- Manque de place       Trop contraignant       Coût  
 Autre : \_\_\_\_\_

 Estimez le volume en litres de déchets alimentaires jeté à la poubelle chaque semaine dans votre foyer (1 litre = environ 4 assiettes creuses)

- 0 à 5     6 à 10     11 à 15     16 à 20     20 et +

 Souhaiteriez-vous l'installation dans votre commune de composteur(s) collectif(s) en autogestion (habitants volontaires avec charte d'engagement)

- OUI       NON       NE SAIT PAS

 Si OUI, seriez-vous d'accord pour participer à l'entretien et à la gestion du compost dans un cadre collectif ?

- OUI       NON       NE SAIT PAS

 Souhaiteriez-vous une solution mixte qui combinerait le compostage individuel en campagne et l'apport volontaire en Abri-Bacs dédiés, collectés dans les bourgs une à deux fois par semaine par nos soins ?

- OUI       NON       NE SAIT PAS

A noter que la mise en place d'abri-bacs dédiés aura une incidence sur les coûts du service des ordures ménagères

### **Vous avez la parole !**

Indiquez-nous vos idées et commentaires à propos du tri des biodéchets :

Vos coordonnées :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

*Nous vous remercions de votre participation pour nous permettre de répondre aux obligations que nous impose la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2024*



## LA HAIE

### QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La haie champêtre fait partie de notre histoire, de nos paysages. Ce questionnaire permettra de mieux cerner ce que représente la haie pour les habitants de nos territoires.

Sexe :  F  M  Autre

Age :  moins de 18 ans  18 à 39  40 à 59  60 à 75  plus

Nom de votre commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Vous vivez dans une commune :  Urbaine  Périurbaine  Rurale

Profession :  Élève  Étudiant  Salarié  Secteur agricole  Artisan commerçant

Enseignant  Fonction publique  Retraité de quelle profession : \_\_\_\_\_

Élu local  Employé communal

Etes-vous propriétaire ou locataire d'un terrain bordé de haies ?

Oui  Non

Quelle utilité à pour vous la haie ? (plusieurs réponses possibles)

Limite de terrain  Protection pour le regard  Protection contre la chaleur

Protection contre le bruit  Clôture pour le bétail  Régulateur pour l'eau

Lieu de biodiversité  Ensemble esthétique  Aucune

Autre : \_\_\_\_\_

Pour vous la haie est plutôt : (plusieurs réponses possibles)

Un élément du paysage  Une source de bois  Une source de fruits

Un lieu de biodiversité  Autre : \_\_\_\_\_

Pour vous la haie pose un problème : (plusieurs réponses possibles)

La largeur occupée  Sa hauteur  Pour l'entretien

Pour la présence d'animaux indésirables. Lesquels : \_\_\_\_\_

Danger pour la sécurité routière  autre : \_\_\_\_\_

Aucun

**La préservation des haies est-elle une priorité pour vous ?**

- Oui  Non

**Selon vous, la haie est-elle bénéfique pour : (plusieurs réponses possibles)**

- La régulation du climat  L'agriculture  Le cadre de vie  
 Le bien-être animal  Aucun  
 Autre : \_\_\_\_\_

**Pour vous la haie pose un problème : (plusieurs réponses possibles)**

- Pour son coût  Pour son entretien  Aucun  
 Autre : \_\_\_\_\_

**Savez-vous s'il existe une obligation d'entretien des haies ?**

- **Si oui** dans quel cas :  Bordure de chemin, route  
 Voisinage  
 Autre : \_\_\_\_\_
- **Non**

**Si vous avez des haies les entretenez-vous ? (plusieurs réponses possibles)**

- **si oui** par qui :  Par vous-même  Par la collectivité  Par une entreprise  
 Autre : \_\_\_\_\_
- **si non** pourquoi :  Problème financier  Problème physique  
 Autre : \_\_\_\_\_

**Avez-vous des remarques, des idées, des observations ?**

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

Merci de votre participation.

INDRE NATURE – mail : [association@indrenature.net](mailto:association@indrenature.net)